maison de l'emploi de Marseille

(tout le monde s'y retrouve)

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Président de la Métropole Aix Marseille Provence
Le Pharo
58,boulevard Charles Livon
13007 Marseille

Réf. : MH/ALN/JM– 2016/06 - MDE
Objet : Demande de subvention

Marseille, le 11 juillet 2016.

Monsieur le Président,

La Maison de l'emploi porte depuis 2010 des actions s'inscrivant dans le cadre de la mobilité durable - dispositif opérationnel en direction des publics demandeurs d'emploi et des salariés, kits mobilité, journées de sensibilisation, accompagnement aux projets innovants tels que l'autopartage électrique, petits-déjeuners entreprises - notamment grâce à l'appui financier de l'actuel conseil de Territoire de Marseille Provence (le bilan 2015 disponible en annexe du présent courrier détaille le contenu des actions réalisées).

Aujourd'hui, la volonté de la MDE d'inscrire dans la durée ce dispositif de management de la mobilité est confirmée. La mise à disposition d'un poste à temps plein d'une chargée de mission dédiée au développement de cette thématique ainsi que le financement d'achats de prestation complémentaires en attestent.

Aussi, dans le cadre de la convention n°15/1543 du 11 septembre 2015, je vous transmets les justificatifs pour le programme 2015 et notre proposition d'action pour le programme 2016 ainsi qu'une demande de subvention d'un montant de 36.500€, demande s'inscrivant dans le programme de soutien prévu au PLAN CLIMAT.

Dans l'espoir que cette proposition recevra une réponse positive,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jocelyn MEIRE,

Directeur de la MDEM

4/10, Rue des Consuls – 13002 Marseille – Tél. : 04 88 15 16 30 – Fax : 04 88 15 16 31- e-mail :contact@mdemarseille.fr
N° SIRET: 498 724 319 00039 – Code NACE : 9499 Z

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

Actions de management de la mobilité
Programme 2016

Dans une enquête nationale menée en 2014, 41% des employeurs déclarent avoir rencontré des difficultés à pourvoir un poste pour des questions de mobilité et pour 59%, un candidat a refusé une embauche suite à des problèmes de mobilité. Au niveau de notre métropole, 46 000 chômeurs et inactifs sont sans voiture, et 67 000 sans permis. Par ailleurs, la hausse du coût de l'automobile a diminué le périmètre d'emploi de 28% de 2000 à 2009, avec un risque de - 37% encore d'ici 2030. Malgré tout, 90% de l'accès aux zones d'activité se fait encore en voiture.

Suite à ces constats, la MDE et ses partenaires ont engagé différents travaux depuis 2010, s'efforçant de réduire l'écart entre l'offre et la demande d'emploi en agissant sur les problématiques de mobilité : aides pédagogiques et matérielles à destination des publics **(la centrale de mobilité)**, ingénierie et accompagnement de projets mobilité (déploiement de stations d'autopartage électriques sur les zones d'activités), animation du réseau des partenaires autour de la thématique mobilité/emploi (petits-déjeuners entreprises ou journée européenne de la mobilité), actions et outils à destination des professionnels de l'emploi et des acteurs économiques (les kits mobilité).

A l'heure de la nouvelle métropole, les enjeux de diffusion de l'information, de promotion des modes alternatifs venant en complément d'une infrastructure lourde de transport collectif, de déploiement d'outils numériques ambitieux (mobilité 3.0) ou de démarches de type Plans de Mobilité des entreprises doivent être accompagnés.

La Maison de l'Emploi a une expertise locale reconnue sur ce sujet de la mobilité auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités, Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (ex AOT), opérateurs, acteurs de l'emploi et entreprises ainsi qu'au niveau national[1]. Cette expertise repose sur les actions menées depuis 2010 par la MDE et ses partenaires.

Sur cette question de la mobilité pour l'emploi, à la fois les différents études menées par la MDE et les groupes de travail composé du SPE, des entreprises et des collectivités ont démontré qu'il manquait non seulement des outils pour l'aborder (informations sur l'offre de services, diagnostics et formation des demandeurs d'emploi, sensibilisation des professionnels de l'emploi et des entreprises) mais aussi un espace neutre permettant l'échange de pratiques et d'informations (entre AOT par exemple), la construction de projets laissant la place à l'innovation.

L'objectif spécifique consistera à favoriser et accompagner des actions de mobilité durable dans une perspective de développement économique et de sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi et des salariés.

En parallèle du dispositif de la centrale de mobilité (volet opérationnel piloté par la chargée de mission MDE), 4 axes de travail sont retenus pour répondre à cet enjeu :

1. Actions de sensibilisation et évènementiel (Journée mobilité)
2. Appui aux projets innovants (Autopartage électrique)
3. Animation et coordination autour de diagnostics partagés (petits-déjeuners)
4. Outillage et information des professionnels et du grand public (Kits mobilité)

Les fiches suivantes présentent les actions phares qui seront développées dans chaque axe. Le travail de coordination et d'animation de la chargée de mission (1 ETP) est ventilé sur l'ensemble de ces axes, en plus de la coordination duvolet opérationnel.

[1] La chargée de mission mobilité a collaboré à différents travaux au niveau national comme le Laboratoire de la mobilité inclusive (Wimoov/Total), les séminaires de l'Institut pour la Ville en Mouvement et le Grand Lyon « Apprendre la mobilité », le colloque de Clermont-Ferrand sur le droit à la mobilité qui a donné lieu à une publication aux éditions PUF, etc.

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

<table>
<tr><td>Axe 1</td><td>Actions de sensibilisation et évènementiel
Journée mobilité</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Objectifs opérationnels :
Faire découvrir et tester des mobilités alternatives
Valoriser les actions de mobilité des partenaires (entreprises et associations)
Assurer une veille de la mobilité durable
Proposer des temps d'échanges de pratique</td></tr>
<tr><td>Partenaires mobilisés et bénéficiaires</td><td>Opérateurs de mobilité (public et privé/associations)
Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (ex AOT)
Différents services des collectivités (Développement Durable, Transports, Emploi, Insertion, Economie, Formation)
Entreprises et Associations d'entreprises
Service Public de l'Emploi
Grand public</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>Afin de promouvoir la mobilité alternative et de combattre les idées recues et les représentations , il est nécessaire d'informer l'ensemble des acteurs économiques, des professionnels de l'emploi et le grand public. Des actions de sensibilisation sont réalisées dans le cadre des forums emploi, des conférences ou des ateliers proposés par les différents partenaires (Club des entreprises solidaires du Département, Collectif emploi piloté par Accenture, semaines sectorielles de la Cité des Métiers, etc). En plus de ces temps d'échanges, depuis 5 ans, la MDEM participe à la semaine européenne de la mobilité qui se déroule du 16 au 22 septembre. En parallèle d'un temps d'informations et d'échanges à destination des professionnels de l'emploi, des entreprises, des opérateurs et experts de la mobilité, il s'agit de sensibiliser aussi le grand public par des manifestations et des actions ludiques comme les rallyes mobilité. Ces journées sont devenues pour les partenaires le rendez-vous incontournable annuel.
En 2016, une journée sera proposée le 22 septembre, en collaboration avec la Cité des Entrepreneurs. Le programme se déclinera en direction de 2 typologies de public, une matinée de conférences et tables ronde à la Cité des Métiers, destinée aux professionnels, la tenue de stands et tests de véhicules, 2 et 4 roues, sur le Vieux Port, pour tout public.
La chargée de mission participera également aux « 2e Assises Nationales des PDIE » à Grenoble le 23 septembre afin de faire connaitre les travaux marseillais.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>Nombre et nature des partenaires mobilisés
Nombre de personnes sensibilisés
Nombre d'abonnements et/ou de cartes de transport collectif réalisés
Nombre de nouveaux partenariats oun d'actions partenariales mises en oeuvre</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Date de début : janvier 2016 Date de fin : décembre 2016</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><td>Dépenses Prévisionnelles AXE 1</td><td></td><td>Subventions :</td><td></td></tr>
<tr><td>Prestations</td><td>28 000</td><td>Métropole Aix Marseille Provence</td><td>9 922</td></tr>
<tr><td>Charges de Personnel</td><td>11 760</td><td>Etat</td><td>20 302</td></tr>
<tr><td>Frais de structure</td><td>3 437</td><td>Ville de Marseille</td><td>5 198</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>GIP</td><td>7 476</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Autres</td><td>299</td></tr>
<tr><td>Coût total Axe 1</td><td>43 197</td><td></td><td>43 197</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

<table>
<tr><td>Axe 2</td><td>Appui aux projets innovants
Autopartage électrique</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Objectifs opérationnels :
Permettre l'accès à des postes nécessitant un véhicule individuel dans le cadre des déplacements domicile-travail
Promouvoir les modes alternatifs, plus économiques et écologiques (autopartage, covoiturage, véhicules électriques, etc.)
Permettre une autonomie rapide des publics vis-à-vis des déplacements quotidiens</td></tr>
<tr><td>Partenaires mobilisés et bénéficiaires</td><td>Opérateurs de mobilité
Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (ex AOT)
Différents services des collectivités (Développement Durable, Transports, Emploi, Insertion, Economie, Formation)
Entreprises et Associations d'entreprises
Service Public de l'Emploi
Organismes de formation et lycées professionnels</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>La question du dernier kilomètre représente sur notre métropole une véritable problématique à la fois pour les entreprises, les salariés, mais aussi les publics en recherche d'emploi. Le mode dominant des déplacements domicile-travail demeure la voiture, or la voiture coûte cher, entre 3 000€ et 5 000€ par an, ce qui représente pour certains salariés plus d'un tiers de leur budget mensuel et représente la principale source de pollution. Afin d'accompagner et inciter les acteurs économiques et de la formation professionnelle, ainsi que le Service Public de l'Emploi aux changements de pratiques de mobilité, la Maison de l'emploi propose de faciliter le déploiement d'un service d'autopartage sur les territoires hors centre-ville aujourd'hui peu ou pas équipés, rendant ainsi accessible le service aux publics en insertion et aux salariés précaires.

La Maison de l'emploi a déjà identifié des sites des partenaires sur lesquels il serait opportun d'ouvrir un service d'autopartage qui répondrait au besoin des personnes en insertion et des salariés précaires : AFPA, Greta, Ecole de la 2e Chance, agences Mission Locale, Pôle d'Entrepreunarial de La Cabucelle, etc. Elle fera appel à un prestataire pour assurer ce déploiement.

En collaboration avec la MDE, le prestataire sélectionnera les sites (2 au Nord, 2 au Sud de Marseille) connectés avec le réseau de transport collectif, les pôles d'échange et/ou d'autres zones de service d'autopartage. La MDE identifiera les besoins et les publics potentiellement utilisateurs (enquêtes). Le prestataire devra solliciter les structures concernées pour cofinancer le service (acteurs associatifs, publics ou entreprises). Une fois les sites choisis, le diagnostic des besoins et le montage financier réalisés, un travail de sensibilisation et de test du service des futurs bénéficiaires sera effectué.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>Nombre d'entreprises et de structures partenaires contactées
Nombre de bénéficiaires sensibilisés
Nombre de structures ayant engagé un cofinancement
Nombre d'abonnements réalisés
Nombre d'heures de circulation
Nombre d'actions de mobilité mises en œuvre
Nombre de sorties positives (emploi ou formation)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Date de début : janvier 2016 Date de fin : décembre 2016</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><td>Dépenses prévisionnelles Axe 2</td><td></td><td>Subventions :</td><td></td></tr>
<tr><td>Prestations</td><td>20 000</td><td>MAMP</td><td>7 087</td></tr>
<tr><td>Charges de Personnel</td><td>8 400</td><td>Etat</td><td>14 501</td></tr>
<tr><td>Frais de structure</td><td>2 455</td><td>Ville</td><td>3 713</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>GIP</td><td>5 340</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Autres</td><td>214</td></tr>
<tr><td>Coût total Axe 2</td><td>30 855</td><td></td><td>30 855</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

<table>
<tr><td>Axe 3</td><td>Animation et coordination autour de diagnostics partagés
Petits-déjeuners mobilité</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels et spécifiques</td><td>Objectifs opérationnels :
Sensibiliser les acteurs économiques à la mobilité
Favoriser l'insertion sociale et notamment professionnelle sur le territoire
Impulser des actions de mobilité durable
Promouvoir les projets structurants et améliorer la lisibilité des dispositifs
Développer les Plans de Mobilité</td></tr>
<tr><td>Partenaires mobilisés et bénéficiaires</td><td>Entreprises et Associations d'entreprises
Service Public de l'Emploi élargi
Organismes de formation et lycées professionnels
Opérateurs de mobilité
Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (ex AOT)
Différents services des collectivités (Développement Durable, Transports, Emploi, Insertion, Economie, Formation)</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>A la demande de la MDE et en lien avec les partenaires (entreprises, AOMD, SPE, etc.), le prestataire réalise un diagnostic mobilité à partir d'éléments existants (source AGAM, MDE, etc.) sur un territoire.
Sur la base de ce diagnostic, un petit-déjeuner est organisé au sein de ou des entreprises ou structures partenaires (GRETA, AFPA, Lycées professionnels…) en présence des acteurs et institutionnels du territoire. Un prestataire, sélectionné suite à une mise en concurrence, présente, en coanimation avec la chargée de mission, le diagnostic et anime les échanges qui permettent de poser les problématiques, ouvre les débats entre acteurs privés (entreprises) et publics (AOMD) et donne des pistes pour la mise en place de solutions de mobilité alternative pour les salariés (maintien dans l'emploi) et les futurs salariés (problème de recrutement).
Un compte-rendu sous forme de fiche-action est rédigé et communiqué après chaque rencontre.
La chargée de mission peut ensuite accompagner les différentes actions préconisées dans le petit-déjeuner : mise en œuvre d'un Plans de mobilité, installation d'une station d'autopartage, passation d'un questionnaire dans le cadre des recrutements, etc.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>Nombre d'entreprises/structures sensibilisées
Nombre de structures ayant engagé des démarches de type Plan de Mobilité
Nombre d'adhésions à des systèmes d'autopartage (Citiz, Totem)
Augmentation du report modal (données RTM, AGAM, etc.)
Nombre de projets ou actions engagés (docs de communication, station autopartage, partenariats opérateurs de mobilité, journée mobilité, etc.)
Nombre d'entreprises ayant intégré les questions de mobilité dans leur recrutement</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Date de début : janvier 2016 Date de fin : décembre 2016</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><td>Dépenses prévisionnelles Axe 3</td><td></td><td>Subventions :</td><td></td></tr>
<tr><td>Prestations</td><td>30 000</td><td>MAMP</td><td>10 631</td></tr>
<tr><td>Charges de Personnel</td><td>12 600</td><td>Etat</td><td>21 752</td></tr>
<tr><td>Frais de structure</td><td>3 683</td><td>Ville</td><td>5 570</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>GIP</td><td>8 010</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Autres</td><td>320</td></tr>
<tr><td>Coût total Axe 3</td><td>46 283</td><td></td><td>46 283</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

<table>
<tr><td>Axe 4</td><td>Outillage et information des professionnels, des entreprises et du grand public
Kits mobilité</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels et spécifiques</td><td>Objectifs opérationnels :
Connaître les solutions de mobilité du territoire et ses acteurs
Maîtriser des notions de mobilité durable
Mieux orienter les publics sur les dispositifs ou solutions adaptées
Optimiser les aides de droit commun
Améliorer l'attractivité et l'accessibilité de l'entreprise et le recrutement
Augmenter le bien-être des salariés, développer leur compétence mobilité</td></tr>
<tr><td>Partenaires mobilisés et bénéficiaires</td><td>Opérateurs de mobilité
Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (ex AOT)
Différents services des collectivités (Développement Durable, Transports, Emploi, Insertion, Economie, Formation)
Entreprises et Associations d'entreprises
Professionnels de l'emploi
Grand public</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>En 2013 et 2015, la MDE a élaboré 2 outils pour accompagner les entreprises puis les professionnels de l'emploi dans la prise en compte de la problématique mobilité. Les 2 kits qui ont été produits, téléchargeables en format pdf sur le site de la MDE, contiennent :
L'offre de services de mobilité sur le territoire (fiches transport collectif, vélo, autopartage, covoiturage etc.)
Les abonnements et aides mobilisables (carte Zou, financement FASTT, etc.)
Les bonnes pratiques et dispositifs
L'Annuaire des acteurs
Une Webographie
Un Outil d'auto-diagnostic
Avec la Métropole et la finalisation de différents outils complémentaires comme la cartographie des acteurs de l'emploi (MDE) et la carte isotope des déplacements de l'AGAM, il sera nécessaire d'actualiser les 2 kits mais aussi de les rendre plus cohérents et interactifs en les fusionnant et en les mettant à disposition via une plateforme web.
Ce travail sera réalisé dans le cadre des groupes de travail animés par la chargée de mission et grâce à un prestataire choisi suite à une mise en concurrence .</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>Nombre de téléchargements ou de visites des pages html
Nombre d'orientations sur le dispositif Centrale de Mobilité
Nombre de prescriptions sur les aides de droit commun
Nombre de nouveaux partenaires
Nombre de sollicitations des entreprises</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Date de début : janvier 2016

Date de fin : décembre 2016</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><td>Dépenses prévisionnelles Axe 4</td><td></td><td>Subventions :</td><td></td></tr>
<tr><td>Prestations</td><td>25 000</td><td>MAMP</td><td>8 859</td></tr>
<tr><td>Charges de Personnel</td><td>10 500</td><td>Etat</td><td>18 127</td></tr>
<tr><td>Frais de structure</td><td>3 069</td><td>Ville</td><td>4 641</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>GIP</td><td>6 675</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Autres</td><td>267</td></tr>
<tr><td>Coût total Axe 4</td><td>38 569</td><td></td><td>38 569</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016

BUDGET PREVSIONNEL DE LA MOBILITE DURABLE

Dépenses Prévisionnelles		Subventions	
Achats de prestations	103 000	Métropole Aix Marseille Provence	36 500
Charges de Personnel	43 569	Etat	74 683
Frais de structure	12 646	Ville de Marseille	19 122
		GIP	27 500
		Autres	1 100
Côut total	158 905		158 905

La Maison de l'Emploi de Marseille sollicite une subvention de 36 500€

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2016